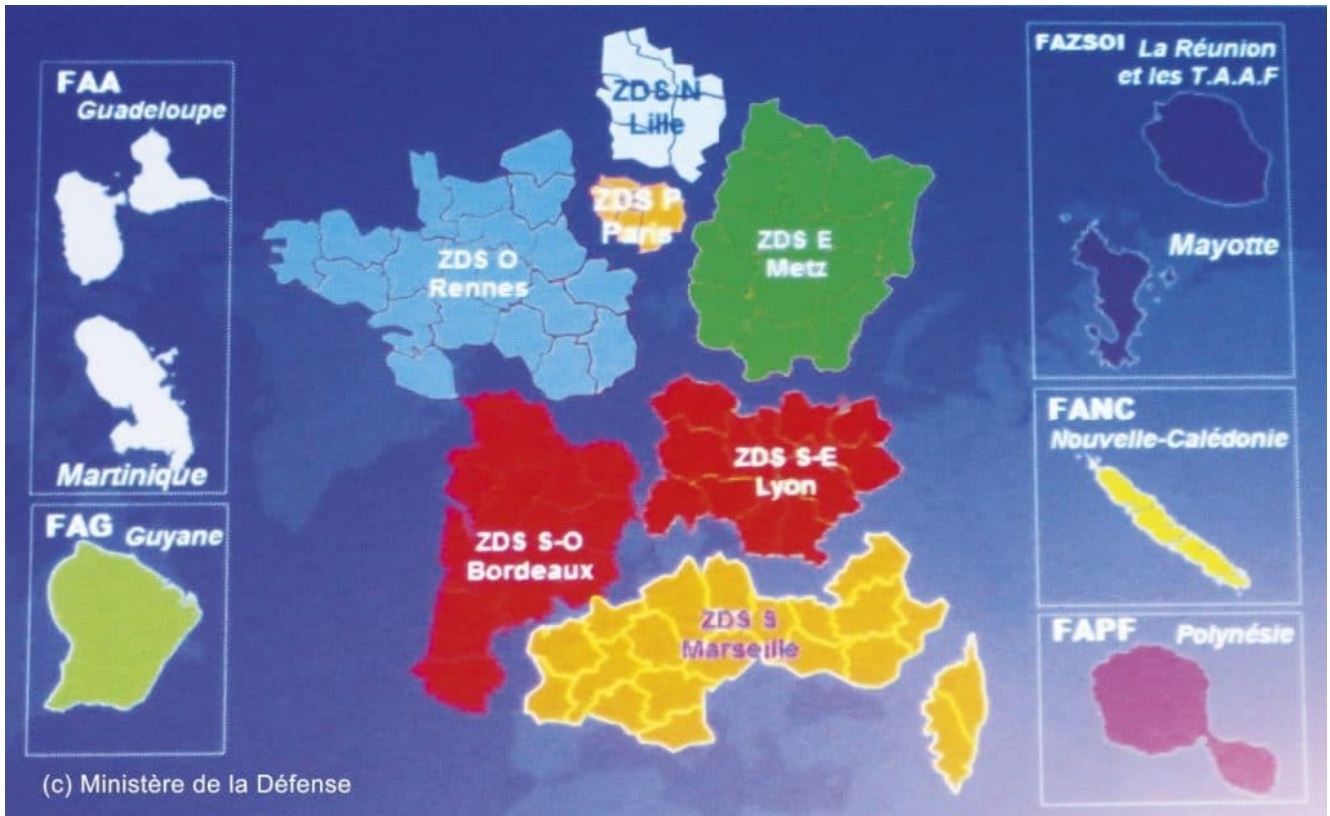


Armée de Terre : création d'un commandement pour le territoire national



Dans le cadre de la réorganisation de l'armée de Terre et de l'évolution de la menace, un « commandement Terre pour le territoire national » (COM TN) a été créé administrativement le 1er juin 2016. Son chef, le général de division Gaëtan Poncelin de Raucourt, l'a présenté à la presse le 9 juin.

Caractéristiques. Destiné à devenir un pôle d'excellence, le COM TN ne dispose que de 50 militaires d'active et de 30 réservistes, qui peuvent renforcer en 10 heures les commandements opérationnels en cas de crise. Il doit favoriser la coordination et la mise en œuvre de procédures communes avec la Marine nationale, l'armée de l'Air et la Gendarmerie ainsi qu'avec les autres ministères. Il produit une synthèse des informations au profit des forces, fournit du conseil, anticipe pour préparer le coup d'après et imagine des scénarios. Il travaille en réseau pour partager les informations et s'intégrer. Enfin, il engage des études et des réflexions sur les conditions d'engagement, la résilience et les réserves. Les réservistes ont en effet vocation à être employés sur le territoire national. Le

championnat d'Europe de football masculin 2016 (Euro 2016) donne l'occasion, pour la zone de défense et de sécurité Île-de-France, de tester un système d'information géographique, de cartographie et de communication. Placé sous l'autorité directe du chef d'état-major de l'armée de Terre, le COM TN est installé à l'École militaire à Paris. Il répond à trois besoins. D'abord, l'armée de Terre a recentré son action sur le territoire national en y déployant 10.000 militaires, dont la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, pour : participer à la sécurité civile (inondations) ; assurer le service militaire adapté dans les départements d'outre-mer ; contribuer au plan Vigipirate de lutte contre le terrorisme ; mener les opérations « Héphaïstos » (feux de forêt en zone méditerranéenne), « Harpie » (orpaillage clandestin en Guyane) et « Sentinelle » (protection des points sensibles, du territoire national après les attentats terroristes de 2015). Ensuite, devant l'ampleur de la menace, un facilitateur s'avère nécessaire pour améliorer les performances et la connaissance des cultures respectives des autres armées et ministères concernés. Enfin, le renfort de la réserve et le service militaire volontaire répondent à la demande de citoyens, qui veulent s'impliquer dans la défense du territoire national.

Recours aux armées. Quelque 13.000 militaires protègent le territoire national : 10.000 pour l'opération « Sentinelle » ; plus de 1.500 pour la posture permanente de sauvegarde maritime ; plus de 1.000 pour la posture permanente de sûreté aérienne. L'armée de Terre a organisé une nouvelle posture de protection terrestre, permanente mais adaptable en volume aux demandes des autorités civiles (préfets de département ou de région). Un rapport du ministère de la Défense, remis au Parlement au début de 2016, ajoute aux domaines déjà cités la lutte contre le trafic de drogue et la défense des intérêts économiques. Les armées n'agissent, sur réquisition ou demande de concours des forces de sécurité intérieure, que lorsque les moyens sont inexistant, insuffisants, inadaptés ou indisponibles. Trois nouvelles postures permanentes ont vu le jour. Le Service de santé des armées dispose de moyens et de spécialistes disponibles si nécessaire. Le Service des essences des armées apporte un soutien pétrolier aux forces de sécurité intérieure. La posture cyber assure la protection interne du ministère de la Défense.

Loïc Salmon

Sécurité : « Orphé », plongée au cœur des cellules de crise

Crises : prévention et gestion en Ile-de-France

GMP : rôles opérationnel, civilo-militaire et de rayonnement